1.0 **PORTÉE**

1.1 Portée - Fournir aux programmes de Transports Canada le nombre d'accessoires brise-glace indiqué dans la demande de proposition. Le besoin est le suivant : deux (2) accessoires brise-glace à poussée à montage avant. Les accessoires brise-glace doivent être livrés équipés de tous les accessoires habituellement fournis et installés sur ce type de dispositif, qu'ils soient mentionnés dans les devis ou non, afin de garantir un fonctionnement fiable et efficace dans toutes les conditions du service. Sauf indication contraire, tous les articles indiqués dans les paragraphes 1.0 à 7.1 du présent devis doivent être inclus dans la configuration de base.

PRÉCISER LES COMPOSANTS QUI ÉQUIPENT LE MATÉRIEL PROPOSÉ ET LEURS CARACTÉRISTIQUES; INDIQUER ÉGALEMENT EN DÉTAIL TOUTE DÉROGATION AUX EXIGENCES.

CONFORME _____

2.0 **EXIGENCES GÉNÉRALES**

2.1 Exigences normalisées – L'équipement livré en vertu du présent devis doit correspondre au modèle commercial standard le plus récent du fabricant et doit démontrer qu'il a été accepté dans l'industrie comme en fait fois le nombre élevé d'unités fabriquées et vendues sur le marché, et doit avoir fait ses preuves en service dans l'utilisation prescrite et ce pendant au moins 1 an avant la demande de proposition; ou, dans le cas d'un article mis sur le marché récemment, le fabricant doit fournir les données de fonctionnement et d'essai valides démontrant la nature acceptable de l'équipement.

CONFORME _____

2.2 Aperçu – L'accessoire livré en vertu du présent devis doit être un accessoire brise-glace à poussée monté sur une chargeuse et dont la largeur minimale de travail est de 2,5 m (8,2 pi).

CONFORME _____

MARQUE _____

MODÈLE _____

2.3 Conditions de fonctionnement – L'accessoire brise-glace doit pouvoir être utilisé à longueur d'année pour des travaux d'entretien aux aéroports. L'accessoire livré doit pouvoir fonctionner de façon continue et satisfaisante à des températures ambiantes de 40 à -40 degrés Celsius. Il doit pouvoir fonctionner à ses capacités nominales pendant des périodes prolongées, sans déformation ni panne de ses composants dans toutes les conditions, y compris les conditions météorologiques défavorables.

CONFORME _____

2.4 Articles obligatoires – Les articles obligatoires sont caractérisés par l'utilisation du présent du verbe devoir à la troisième personne du singulier (doit) ou du pluriel (doivent) et aucune dérogation ne sera autorisée. Les exigences caractérisées par l'utilisation du conditionnel du verbe devoir à la troisième personne du singulier (devrait) ou du pluriel (devraient) doivent être respectées, mais il sera possible de les respecter en utilisant les moyens de rechange acceptés par le responsable technique comme « équivalents approuvés par le responsable technique », qui est une caractéristique ou un composant que le responsable technique (RT) a évalué et qui satisfait aux exigences précisées sur les plans de la forme, de la capacité, de la fonction et du rendement, selon le cas.

3.0 RÈGLEMENTS ET NORMES

3.1 Généralités - Toutes les normes et tous les devis cités en référence dans le présent document correspondent à leurs plus récentes versions, sauf indication contraire.

3.2 Attestation des composants – Sur demande du responsable technique, l'entrepreneur principal doit obtenir du fabricant les attestations des composants, pour tous les articles installés sur l'accessoire brise-glace. Ces attestations doivent indiquer le modèle de la machine sur laquelle le composant sera installé et les caractéristiques pour lesquelles le composant a été conçu.

CONFORME _____

4.0 LIVRAISON

4.1 Avant la livraison - Le fabricant de l'accessoire brise-glace doit effectuer un entretien avant livraison. L'accessoire doit être lubrifié et entretenu à l'aide de tous les produits connexes appropriés pour les conditions météorologiques à Terre-Neuve et au Labrador, au Canada.

CONFORME _____

4.2 Inspection – L'entrepreneur principal doit veiller à ce que tout l'équipement ait été testé et inspecté de manière approfondie et que tous les écarts aient été corrigés avant la livraison. Le responsable technique se réserve le droit d'inspecter l'équipement à toute étape de sa production et de faire corriger les écarts sur demande. Le consignataire doit, en

présence d'un représentant du fabricant, effectuer une inspection finale sur place au moment de la livraison à l'aéroport. CONFORME _____

4.3 Date de livraison – Un (1) accessoire brise-glace neuf doit être livré à l'aéroport de St. Anthony, T.-N.-L. et un (1) accessoire brise-glace neuf doit être livré à l'aéroport de Wabush, T.-N.-L., au plus tard le 1er janvier 2014. CONFORME _____

5.0 **GARANTIE ET MANUELS**

5.1 Manuels – Fournir au moins une copie imprimée et une copie électronique, en anglais, des manuels requis ci-dessous. Les manuels doivent énumérer chacun des numéros des pièces des composants ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant. Le contrat sera jugé terminé seulement après réception de tous les manuels annotés dans leur version nouvelle, originale ou inutilisée. CONFORME _____

5.2 Manuels d'entretien – Fournir au moins une copie du manuel d'entretien général du fabricant. Le manuel d'entretien doit indiquer les bonnes méthodes d'entretien de tous les composants installés. Il doit contenir tous les dessins de montage de tous les composants ainsi que les dessins exacts du circuit électrique et des systèmes hydrostatique et hydraulique. CONFORME _____

5.3 Manuels des pièces – Fournir au moins une copie des manuels des pièces. Le manuel des pièces doit énumérer chacune des pièces des composants et contenir les schémas illustrés pertinents. CONFORME _____

5.4 Manuels des pièces et d'entretien du fabricant d'équipement d'origine (FEO) – Fournir au moins une copie des manuels des pièces et d'entretien de chacun des fabricants (FEO) de chacun des composants importants installés sur l'accessoire brise-glace. CONFORME _____

5.5 Manuel d'utilisation – Fournir au moins une copie du manuel d'utilisation. CONFORME _____

5.6 Garantie des principaux composants – Fournir une garantie sur les pièces et la main-d'œuvre pour tous les principaux composants pour une période minimale de douze (12) mois à compter de la date d'acceptation de l'accessoire par le responsable technique. CONFORME _____

5.7 Autre garantie des composants – Fournir une garantie sur les pièces et la main-d'œuvre pour tous les autres composants pour une période minimale de douze (12) mois à compter de la date d'acceptation de l'accessoire par le responsable technique. CONFORME _____

5.8 Concessionnaire – Préciser le concessionnaire responsable de l'exécution des travaux de réparation sous garantie et fournir le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter. CONCESSIONNAIRE _____

CONTACT _____

TÉLÉPHONE _____

6.0 CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCESSOIRE BRISE-GLACE

6.1 Caractéristiques générales et conditions

6.1.1 L'accessoire doit être un accessoire brise-glace monté à l'avant pouvant être fixé sur une chargeuse frontale à l'aide d'un dispositif d'attelage éclair (Quick CONFORME _____

Key) de Craig.

6.1.2 L'accessoire doit être livré avec tous les dispositifs et pièces en bon état de fonctionnement comme on en retrouve normalement sur ce type d'équipement. CONFORME _____

6.1.3 L'accessoire doit tourner librement lorsqu'il est poussé par une machine. CONFORME _____

6.1.4 L'accessoire doit pouvoir fonctionner en position flottante sans pression exercée vers le bas. CONFORME _____

6.1.5 L'accessoire doit aussi pouvoir fonctionner à l'aide d'une chargeuse exerçant une pression vers le bas pour enlever la glace plus épaisse. CONFORME _____

6.1.6 L'accessoire doit être livrable avec des vérins d'inclinaison. CONFORME _____

6.1.7 L'accessoire doit être doté de bagues en caoutchouc pour permettre aux rouleaux à pointes de suivre le profil de la route. CONFORME _____

6.1.8 L'accessoire doit pouvoir se tenir en position verticale seul pour en faciliter l'attelage et le dételage. CONFORME _____

6.1.9 Toutes les pièces nécessaires pour fixer l'accessoire sur une chargeuse frontale muni d'un dispositif d'attelage éclair Craig doivent être incluses. CONFORME _____

6.1.10 L'accessoire doit être livré et installé prêt à fonctionner et doit avoir été inspecté avant la livraison. CONFORME _____

6.2 Rendement

6.2.1 L'accessoire devrait pouvoir fonctionner pendant les mois d'été dans le cadre d'activités telles que des travaux de resurfaçage de la route. CONFORME _____

6.2.2 L'accessoire doit pouvoir fonctionner à des vitesses faibles et élevées. CONFORME _____

6.2.3 L'accessoire doit pouvoir enlever la glace de la chaussée sans endommager celle-ci ou en n'y causant que peu de dommage. CONFORME _____

6.2.4 L'accessoire doit pouvoir enlever la glace et la neige damée sur des routes de gravier. CONFORME _____

6.3 Dimensions

6.3.1 La largeur minimale de travail de l'accessoire doit être de 2,5 m (8,2 pi). CONFORME _____

6.3.2 Le poids de l'accessoire ne doit pas dépasser 2 500 kg (5 511 lb). CONFORME _____

6.3.3 L'accessoire devrait percer des trous de profondeur et d'espacement suffisants pour permettre la pénétration de produits chimiques jusqu'au revêtement de la chaussée afin d'éliminer la glace résiduelle. CONFORME _____

6.4 Entretien

6.4.1 L'accessoire doit être facile à entretenir à l'aide d'outils et d'équipement du commerce. CONFORME _____

6.4.2 S'ils sont usés, les éléments des rouleaux doivent être remplaçables. CONFORME _____

6.4.3 Les roulements à l'intérieur des éléments des rouleaux doivent être remplaçables. CONFORME _____

6.4.4 Les éléments des rouleaux à pointes doivent pouvoir être remplacés individuellement ou d'un seul bloc. CONFORME _____

7.0 FORMATION

7.1 Chaque accessoire livré doit être accompagné d'une trousse de formation comprenant une formation sur place ou des consignes par vidéoconférence. La formation devrait porter notamment sur les procédures d'utilisation sécuritaire et d'entretien de l'accessoire brise-glace. CONFORME _____